

Recherche externe. Les contrats de recherche accordés par le ministère aux universités se répartissent en cinq grandes catégories: technologie des télécommunications dans le Nord, dialogue homme-machine, informatique, langage machine et aspects socio-économiques des télécommunications. Quelque 44 contrats, d'une valeur d'environ \$700,000, ont été approuvés. L'objet de ce programme est la création, dans les universités canadiennes, de groupes auxquels le ministère et d'autres organismes pourraient s'adresser pour des besoins précis. Au cours de l'année financière 1972-73, environ 30% des contrats représentaient des recherches sur les aspects sociaux, économiques et juridiques des télécommunications dans la société moderne.

Par ailleurs, le Centre a raffermi ses liens avec d'autres laboratoires de recherches gouvernementaux et industriels. Dans ce dernier cas, l'implantation récente dans le voisinage de Shirley Bay d'un nombre grandissant de fabricants de matériel électronique et de télécommunication facilite la tâche du CRC. Signalons toutefois en passant l'ironie d'une telle situation, le site de Shirley Bay ayant été choisi à l'origine en raison précisément de son caractère rural et de son «calme électronique». Bon nombre de travaux de recherche comportent des contrats accordés à l'industrie, mais le CRC établit les principes de conception et dirige l'exécution des projets. Le Centre effectue également des recherches pour le compte de ministères et organismes gouvernementaux, les frais étant à la charge de ces derniers. Par exemple, le cinquième environ des effectifs du CRC exécutent des travaux pour le compte du Conseil de recherches pour la défense, effectuant de la recherche et du développement dans le domaine des télécommunications à l'intention du ministère de la Défense nationale.

9.2.6 Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce considère que la recherche, le développement et la technologie de pointe sont des ressources indispensables à la réalisation d'un taux de croissance satisfaisant et soutenu de la production et du commerce des biens et services canadiens. A mesure que les barrières tarifaires tombent et que les ressources naturelles deviennent plus facilement remplaçables et transportables, les innovations technologiques jouent un rôle primordial dans la croissance économique des pays fortement industrialisés. C'est pourquoi on accorde une grande importance au niveau, à la répartition et à la qualité de l'effort national en vue de l'avancement et de l'application de la science et de la technologie. Une des principales fonctions du ministère est de promouvoir des produits et des procédés nouveaux et d'aider à leur développement ainsi qu'à l'accroissement de la productivité de l'industrie canadienne par une plus grande utilisation de la recherche et l'application des dernières découvertes technologiques. Le ministère atteint ces objectifs au moyen surtout de programmes d'aide financière.

La Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (S.R.C. 1970, chap. 1-10) se veut un stimulant d'application générale. Elle a pour but d'amener les sociétés canadiennes à entreprendre de nouveaux travaux de recherche et de développement dont le Canada pourrait bénéficier économiquement grâce à la production éventuelle de produits et procédés nouveaux et améliorés qui pourraient être vendus sur les marchés nationaux et internationaux. Toute société canadienne imposable exerçant son activité au Canada peut faire une demande de subvention. La valeur de cette dernière est établie en fonction des montants que la société consacre à des travaux de recherche et de développement au Canada même. Depuis la création du programme en 1967, des subventions de l'ordre de 107 millions de dollars ont été attribuées à des sociétés canadiennes pour des travaux de recherche et de développement scientifiques à effectuer au Canada. Sur ce total, 31.3 millions ont pu être versés au cours de l'année terminée le 31 mars 1972.

Le Programme d'avancement de la technologie industrielle (PATI) accorde à des projets choisis une aide financière pour la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés intégrant de nouvelles découvertes technologiques et se prêtant bien à l'exploitation commerciale tant sur les marchés nationaux qu'internationaux. Ce programme, créé en 1965, a pour objet d'aider l'industrie secondaire du Canada à perfectionner sa technologie et à accroître son activité créatrice en garantissant contre les risques techniques et les risques du marché des projets déterminés de développement de produits ou de procédés représentant un progrès technologique important. En 1971, le programme a été élargi pour englober la recherche opérationnelle et les études de marché, ainsi que les études sur les systèmes et les applications directement reliés aux possibilités du marché ou à l'accroissement de la productivité. Les demandes d'aide sont évaluées en fonction de trois grands critères: la faisabilité de l'entreprise du point de vue technique et commercial, l'aptitude de la société à en